



Décolle Soutien Scolaire & Psychopédagogie
Carole Bureau
SIRET : 985 302 199 00015

Famille
Elève
Adresse :
.....

CONTRAT DE COOPÉRATION SECTEUR LA ROCHELLE

« Nous » désignant la famille de l'élève et Décolle / Carole Bureau

1. Respect et bienveillance

Nous nous engageons à communiquer ensemble de manière apaisée et bienveillante. La communication téléphonique (appels, sms) ne peut avoir lieu que sur des créneaux ouvrables (7h30-19h30).

2. Confidentialité et secret partagé

Décolle / Mme Bureau s'engage à ne jamais diffuser les informations familiales, scolaires voire médicales transmises par la famille sans leur accord. Les professionnels intervenant auprès de l'enfant / l'établissement scolaire ne seront contactés qu'après accord de la famille.

3. Assiduité et Ponctualité

Si la famille doit annuler une séance moins de 24h avant un créneau programmé, le 1^{er} cours annulé sera déplacé gracieusement mais les créneaux seront facturés dès la 2^{ème} annulation moins de 24h avant un créneau programmé.

De la même manière, si Décolle / Mme Bureau doit annuler une séance, une séance sera offerte au bout de la 2^{ème} annulation moins de 24h avant le créneau programmé.

En cas de retard de la part de Décolle / Mme Bureau ou de la famille, la durée manquée est rattrapée soit sur la séance si l'emploi du temps le permet, soit sur la séance suivante.

4. Paiement des séances

Les séances sont facturées 42 € / heure **en cabinet** (TVA non applicable)

La famille s'engage à régler les séances en cabinet

à la séance au mois

par moyen de paiement :

carte bancaire (QR code Lyfy) virement chèque

Décolle / Mme Bureau s'engage à fournir

- un devis avant la prise en charge (facturé 45€ remboursé avec la 1^{ère} séance gratuite)
- et une facturation à la fréquence du choix de la famille :
 à la séance mensuelle

Les séances à domicile sont facturées 30€/h en CESU ou CESU+

En cas de non-règlement des séances sur 2 mois consécutifs, Décolle / Mme Bureau mettra fin à la prise en charge de l'élève.

5. Engagement de qualité

La famille s'engage à transmettre des informations véridiques et sincères dans l'intérêt du progrès de l'élève.

Décolle / Mme Bureau s'engage à fournir un accompagnement de qualité

- en fournissant un bilan de début de prise en charge suite à l'évaluation diagnostique de l'élève
- en informant régulièrement la famille du contenu des séances, des objectifs travaillés et de l'évolution de l'enfant
- en fournissant un accompagnement bienveillant, empathique, dans l'écoute et le respect des besoins exprimés par l'élève et sa famille
- en suivant régulièrement des formations pour une mise à jour de la pratique

6. Fin du contrat / de la prise en charge

Nous sommes libres de mettre fin au contrat de coopération à tout moment de manière verbale ou écrite.

La famille s'engage à régler les sommes dûes à l'issue de la fin de la prise en charge sous peine de poursuites judiciaires en cas de sommes impayées.

Décolle / Mme Bureau s'engage à assurer toute séance pré-payée avant la fin de la prise en charge.

Fait à, le



Décolle / Mme Bureau Carole